



RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 00017

Numéro SIREN : 305 319 477

Nom ou dénomination : CHARIER

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2017 sous le numéro de dépôt 2854

CHARIER

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 6.710.000 €

87-89, RUE LOUIS PASTEUR - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

SIREN 305 319 477 - R.C.S. SAINT NAZAIRE

CERTIFIÉ CONFORME

EXTRAIT

◆ ◆ ◆

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 mai 2017

◆ ◆ ◆

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2016

PROCÈS VERBAL DE DÉLIBÉRATION

◆ ◆ ◆

Le 2 mai 2017 à 9 H 30, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle à l'Etoile, Forêt de la Bretesche à MISSILLAC [44], sur convocation du Directoire.

/ ... /

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 109.201 actions sur les 110.000 formant le capital ayant le droit de vote. L'assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

/ ... /

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

/ ... /

- **NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE,**
- **REMPLACEMENT DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE, KPMG AUDIT OUEST ET DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT, KPMG AUDIT NORMANDIE,**

/ ... /

- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

/ ... /

Personne ne demande la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

/ ... /

QUATRIEME RÉSOLUTION

NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale décide de nommer :

- **Monsieur Briec CHARIER**
né le 15 juin 1981, à Thouars [79]
demeurant 37, Rue Saint-Léonard – 44000 NANTES
- **Monsieur Germain-Emile CHARIER**
né le 28 septembre 1983, à Saint-Nazaire [44]
demeurant 6, Chemin des Bonnes Dames – 44360 SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

en qualité de membres du Conseil de surveillance, en adjonction des huit membres actuellement en fonction, pour une durée de cinq (5) années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

REMPLACEMENT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'assemblée générale décide de nommer, en remplacement de KPMG AUDIT OUEST S.A.S., co-commissaire aux comptes titulaire, et de KPMG AUDIT NORMANDIE S.A.S., co-commissaire aux comptes suppléant, dont les mandats arrivent à expiration lors de la présente assemblée générale :

► **KPMG SA**, inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de VERSAILLES et dont le siège est situé Tour Eqho - 2 Avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE Cedex,
en qualité de co-commissaire aux comptes Titulaire

et,

► **SALUSTRO REYDEL**, inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de VERSAILLES et dont le siège social est situé Tour Eqho - 2 Avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE Cedex,
en qualité de co-commissaire aux comptes Suppléant

pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Les sociétés **KPMG SA** et **SALUSTRO REYDEL** ont accepté les fonctions qui viennent de leur être confiées, après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour les exercer.

/ . . .

. . . /

SEPTIEME RÉOLUTION - POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

/ . . .

. . . /